

A woman with curly brown hair, wearing a blue sweater, is smiling and looking towards the right. She is sitting at a desk with a laptop and some papers. The background is slightly blurred, showing an office environment.

konecta

Politique d'achats responsables

Politiques corporatives 2025

Table des matières

01

OBJET

02

CHAMP D'APPLICATION

03

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ACTION

04

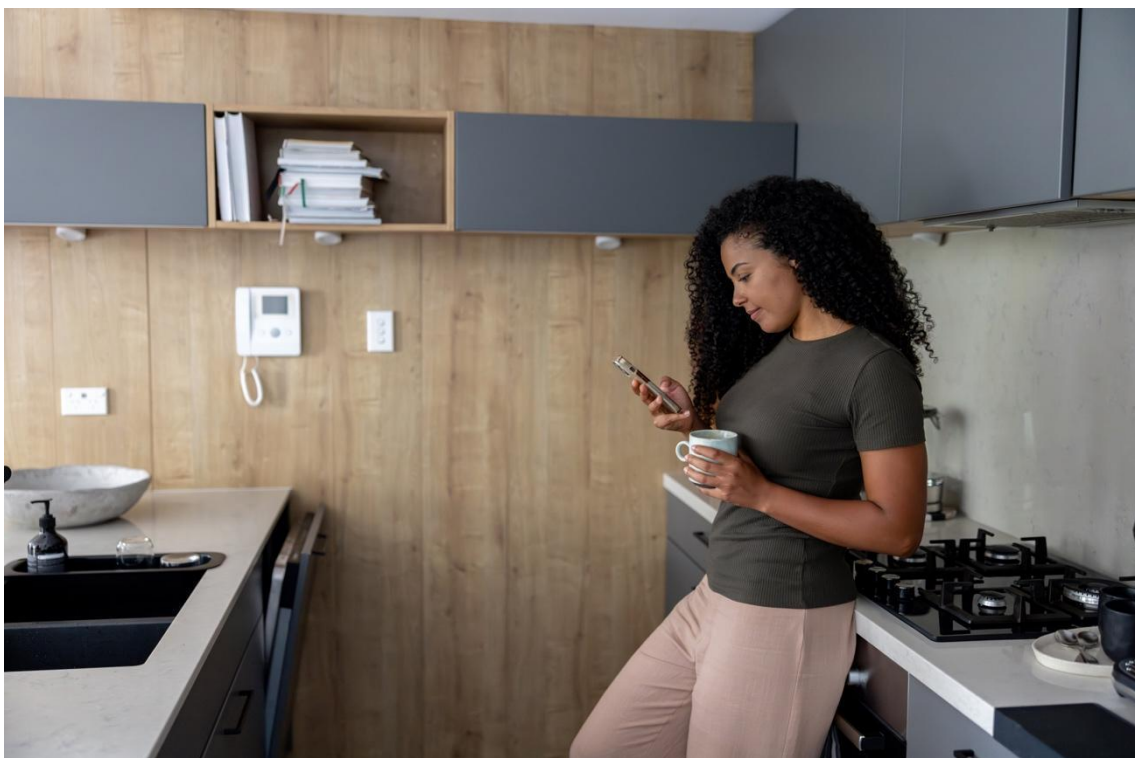
MISE À JOUR ET RÉVISION

01 Objet

La présente Politique d'achats responsables (ci-après dénommée « la Politique ») a pour objectif de définir et de divulguer les règles de base et générales de Konecta, groupe multinational de sociétés spécialisées dans la fourniture de services et de solutions numériques de gestion de la relation client (ci-après dénommé « Konecta », « l'Entreprise », « la Société » ou « la Compagnie »), afin de parvenir à une gestion responsable et efficace dans l'acquisition de biens et de services, ainsi que dans la gestion de ses fournisseurs, et de générer par conséquent de la valeur pour l'entreprise, la société et l'environnement.

La présente Politique s'inscrit dans le prolongement du cadre réglementaire de Konecta et vise à promouvoir les meilleures pratiques dans le domaine des achats de l'entreprise, en cohérence avec les règles de conduite établies dans le Code d'éthique pour les fournisseurs, le Code d'éthique et autres politiques applicables qui composent son Programme de conformité, tout en veillant au respect scrupuleux des lois et réglementations en vigueur dans chaque pays, de ses propres exigences et des normes internationales. La présente Politique sera affichée sur le site web de l'entreprise (www.konecta.com) de sorte à ce toutes les parties prenantes puissent la consulter.

De même, la Politique d'achats responsables répond aux attentes des parties prenantes de Konecta (employés, clients, associés et actionnaires, investisseurs, institutions financières, fournisseurs, administration publique et organismes de réglementation).



02

Champ d'application

La présente Politique s'applique à l'échelle mondiale à toutes les entités de Konecta dans le cadre de son Programme de conformité. Elle est soutenue par la Direction générale de l'Entreprise.

Par conséquent, cette Politique est à respecter par tous les employés de Konecta, indépendamment du poste ou des fonctions qu'ils exercent au sein de l'organisation ou de leur situation géographique.

Sans préjudice de ce qui précède, son champ d'application peut être élargi, si cela s'avère nécessaire et possible eu égard à la nature de la relation, à toutes les personnes physiques et/ou morales liées à Konecta sur le plan commercial ou professionnel, par une relation autre que celle relevant du droit du travail : fournisseurs, sous-traitants et travailleurs de la chaîne d'approvisionnement, et partenaires commerciaux.

Étant donné que de nombreuses sociétés de Konecta ont leur siège social en dehors de l'Union européenne, la réglementation interne sera adaptée à la réglementation propre à chaque État, tout en respectant et en garantissant les principes fondamentaux énoncés ici, dans un souci d'amélioration continue des procédures et des opérations mises en place pour l'acquisition responsable de biens et de services, et de perfectionnement de tous les systèmes de contrôle dans la gestion.



03

Principes généraux d'action

Konecta applique une politique de tolérance zéro envers toute forme de corruption, de pots-de-vin, de fraude, de détournement de fonds et autres avantages indus, qu'ils impliquent des fonctionnaires ou des particuliers. Ce principe est absolu et prévaut sur tout avantage potentiel pour l'entreprise ou ses parties prenantes obtenu par des manœuvres irrégulières, illicites ou contraire à la loi ou au Code d'éthique.

Dans le constat que chacun des pays dans lesquels l'entreprise opère présente un contexte social et des besoins spécifiques, la présente Politique d'achats responsables se conjugue sous forme de plans et d'actions conformes aux principes y énoncés et adaptés à la réalité de chacun de ces territoires.

Konecta accorde une importance essentielle à la gestion responsable des ressources et les principes de base suivants s'appliquent à tous ses processus d'achat et/ou de passation de contrats:

Critères applicables aux fournisseurs et aux sous-traitants:

- Respect de tous les principes de base et des lignes directrices édictés dans le Code d'éthique pour les fournisseurs ainsi que les dispositions applicables à eux prévues dans le Code d'éthique et autres politiques du Programme de conformité de Konecta. Ils constituent leur repère pour la bonne exécution de leur activité, en accord avec la culture d'entreprise et les valeurs de l'Entreprise, et la preuve de leur engagement pour le respect des droits de l'homme, l'intégrité et le comportement éthique, la protection de l'environnement et la sécurité, ainsi que la protection et la transparence des informations.
- Tolérance zéro envers toute forme d'esclavage moderne - compris comme le travail forcé ou obligatoire, la servitude, le travail des enfants et la traite des êtres humains, ainsi que le recrutement trompeur de main-d'œuvre et de prestataires-, tant dans ses opérations que dans ses activités commerciales et ses chaînes d'approvisionnement.
- Engagement pour assurer la qualité des produits et services fournis, l'innovation et la R&D.
- Préserver et protéger la confidentialité des informations reçues dans le cadre de l'activité commerciale menée avec Konecta. Respecter sans exception la réglementation en vigueur en matière de protection des données et de propriété intellectuelle.

Le Code d'éthique pour les fournisseurs et le Code d'éthique de Konecta établissent les lignes d'action en la matière.

Critères destinés aux Services achats de Konecta:

Les services habilités à effectuer des achats et à gérer la sous-traitance de services conformément aux procédures définies par Konecta (PG COR 05 Achats) sont assujettis aux obligations suivantes:

- Veiller à ce que la sélection des fournisseurs soit à tout moment conforme à la réglementation interne en vigueur et, notamment, aux lignes directrices énoncées dans le Code éthique de Konecta, relatives à l'intégrité et à l'éthique, à la transparence, à la confiance, à l'excellence, au professionnalisme, à l'innovation et au développement durable.
- Étant donné que la sécurité et la qualité des biens et services fournis sont essentielles aux yeux de l'Entreprise, Konecta a mis en place un processus préalable et obligatoire d'homologation de ses fournisseurs (PG COR 08 Homologation des fournisseurs), comme condition préalable à leur recrutement.
- À cet égard, et dans le but de se conformer efficacement aux directives européennes en matière de diligence raisonnable et d'informations en matière de durabilité, Konecta a pris la décision d'externaliser le processus d'homologation en transférant sa gestion à une autre société ayant une expérience éprouvée et approfondie dans l'analyse de la chaîne d'approvisionnement.
- Exiger le respect des lois et réglementations applicables dans les pays où l'Entreprise opère, ainsi que des critères fondamentaux liés aux droits de l'homme et du travail, à la sécurité et à la santé au travail, à la non-discrimination et à l'égalité des chances, le respect de l'environnement et le comportement éthique, tels que reflétés dans les principes du Pacte mondial des Nations unies et les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.
- Garantir l'indépendance et l'objectivité dans la décision d'achat de biens ou de services, qui doit être prise indépendamment de tout lien personnel, familial ou économique susceptible de remettre en cause les critères suivis dans la prise de décision, le tout en cohérence avec les dispositions du Code d'éthique, du Code d'éthique pour les fournisseurs et des procédures (PG COR 05 Achats, PG COR 08 Homologation des fournisseurs et PG COR 06 Évaluation des fournisseurs, entre autres), ainsi qu'avec les critères de sélection établis dans les manuels internes qui régissent le processus d'acquisition.
- Rendre plus efficace l'achat de biens et de services afin de l'adapter aux principes de nécessité, d'adéquation et d'austérité dans la réalisation des dépenses. À cette fin, tous les achats et contrats de fournisseurs de biens et de services doivent être effectués par l'intermédiaire du responsable désigné à cet effet dans chaque organisation d'achat. Le Service des achats doit intervenir dès le début ainsi que lors du suivi et de l'approbation.
- Promouvoir la diversification des activités, dans la mesure du possible, entre différents fournisseurs locaux, nationaux et internationaux, afin de favoriser la création de richesse équitable, l'égalité des chances et la diversification des risques.
- Assurer l'amélioration continue du processus d'achat, notamment en encourageant l'intégration des principes de responsabilité d'entreprise et de durabilité dans le processus d'homologation et en valorisant positivement les fournisseurs qui font preuve :
 - D'engagement au sein de leur organisation à améliorer les niveaux d'information, de formation, de santé et de bien-être des travailleurs.

- D'actions concrètes dans le domaine de la responsabilité d'entreprise.
- De suivi de références en matière sociale et du travail qui favorisent le respect des droits fondamentaux des travailleurs et des tiers dans le cadre de l'activité de l'Entreprise, telles que les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, les principes directeurs du Pacte mondial des Nations unies et ses objectifs de développement durable, et autres traités, conventions, directives ou normes applicables émanant d'organismes internationaux.
- Stimuler la demande de produits, de services et/ou de projets durables.

Konecta évitera de passer des contrats avec des fournisseurs lorsqu'il est expressément établi qu'ils ont commis des infractions légales, fiscales, environnementales, en matière de sécurité et de santé ou de droits de l'homme au cours des trois dernières années.

Ces principes d'action répondent aux impacts, risques et opportunités (IRO) découlant des thématiques matérielles concernées : conformité et éthique d'entreprise, gestion des fournisseurs, communication et transparence avec les parties prenantes.

Les travailleurs ainsi que les fournisseurs et les tiers qui soupçonnent ou ont connaissance d'un éventuel manquement, quel qu'il soit, à la présente Politique, au Code d'éthique ou au Code d'éthique pour les fournisseurs peuvent transmettre leurs informations, leurs doutes ou leurs craintes à cet égard, de manière confidentielle et sans crainte de représailles, par le biais des Canaux d'information disponibles sur le site web de l'entreprise Konecta via l'URL : <https://konecta.integrityline.com>, en fonction de la nature de la situation, conformément à la procédure PG COR 26 Canaux d'information, disponible sur le même site, qui précise les différents canaux disponibles et la nature des communications qui peuvent être effectuées par leur intermédiaire.

Ce canal est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Aucune mesure de représailles ne sera tolérée à l'encontre de quiconque ayant signalé, de bonne foi, des faits susceptibles de constituer une violation de la présente Politique, et les garanties et protections prévues par la réglementation et la loi applicables seront appliquées aux auteurs de ces communications.

Les mesures disciplinaires pertinentes seront prononcées en cas de violation de la présente Politique, conformément aux règlements internes, sans préjudice des sanctions administratives ou pénales qui, le cas échéant, seraient prononcées par l'autorité compétente au motif d'une telle violation.

04

Mise à jour et révision

La Politique d'achats responsables est révisée et mise à jour périodiquement ainsi que toutes fois que nécessaire, afin de l'adapter aux changements du modèle d'entreprise, ou susceptibles de se produire dans le domaine d'activité de Konecta ou à la suite de l'adoption de réglementations directement applicables, afin d'en garantir l'efficacité et la conformité.

REMARQUE : la présente Politique a été révisée et approuvée le 16 décembre 2025 par la plus haute instance dirigeante et remplace toute version antérieure de celle-ci, le présent document étant le seul valable à compter de ladite date.

Contrôle des versions

Version	Date de révision	Révisé	Validé	Approuvé	Motif de la modification
2	22/06/2021	Organisation et Procédures	Direction Juridique	Conseil d'administration	Révision générale de la politique
3	19/12/2022	Organisation et Procédures	Direction Juridique	Conseil d'administration	Révision générale de la politique
4	16/12/2025	Les Achats Organisation et Procédures	Direction Juridique	Conseil d'administration	Adaptation aux exigences légales Adaptation au nouveau format et à l'image de marque